

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	24
Représentés	16
Absent	3
Votes	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 3 avril 2024

Le mercredi 3 avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 21 mars 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, COHEN Rachel, BEZACE Mathilde, BOLLE Kristian, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

Étaient représenté.e.s :

ID ELOUALI Ali donne mandat à FONTAINE Sabrina
SAYADI Walid donne mandat à THIAM Moustapha
SASU Hancès donne mandat à LORES Monique
ALIROL Béatrice donne mandat à COELHO Vasco
DIMNET Jocelyne donne mandat à FRANCISOT Amandine
POUDY Franklin donne mandat à OSTERMEYER Sushma
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian
FADLI Hafida donne mandat à CHALBI Yacin
OMRANE Alain donne mandat à HACHE Bénédicte
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
DON PALESTINEBOURVEN Julien donne mandat à DESROCHES Damien
CHIRRANE El Arbi donne mandat à Mathilde BEZACE
ESSONE-MENGUE donne mandat à FOURNIAUD Martine
GARROUT Karim donne mandat à PANETTA Tonino
CHASSAY Laurent donne mandat à MARQUES Henrique
LANTERNIER Lucie donne mandat à DRUART Frédéric

Étaient absent.e.s :

LEMOINE Nathalie
FONDENEIGE Matthias
DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

DESROCHES Damien

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

.....
de la publication le
.....

O B J E T

Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de la population civile de Gaza

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240403-DEL-24-041-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de la population civile de Gaza

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que, suite aux évènements dramatiques qui surviennent en Israël et à Gaza depuis le 7 octobre 2023, la commune de Choisy-le-Roi, exprimer sa solidarité à la population civile de Gaza par le versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 5 000 € en faveur de la population civile de Gaza. Cette aide sera portée par la Fondation de France.

LE CONSEIL,

Vu, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la commune de Choisy-le-Roi d'exprimer sa solidarité à la population civile de Gaza et notamment aux milliers d'enfants qui meurent de malnutrition,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Décide l'attribution d'une aide exceptionnelle d'un montant de 5 000 €.

Article 2 : Autorise son versement à la Fondation de France.

Article 3 : Dit que la dépense est inscrite au budget de la commune.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 3 avril 2024

Pour extrait conforme,

Toniño PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240403-DEL-24-041-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024